

# DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

## S.I.R.P. Saint Luperce - Orrouer - Saint Germain le Gaillard

### Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 27 JUIN 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin**, sur convocation du vingt-et-un juin, le Comité Syndical du S.I.R.P. de St Luperce – Orrouer – St Germain le Gaillard s'est réuni, sous la présidence de Madame Pierrette SALMON, Présidente, à la mairie de Saint Luperce.

**Etaient présents :**

Mesdames Pierrette SALMON, Lydie RENONCET, Messieurs Florian GUENAULT, Vincent LECUYER délégués de la commune de Saint Luperce.  
Monsieur Claude FERET, Madame Mélanie AUTIN délégués de la commune d'Orrouer.

**Absents excusés :**

Mesdames Marie BREDAS, Aurélie ROZIER, Messieurs Philippe PAHIN, Pascal AUBRY, Steven LE NESTOUR, Guy ROPITAL.

Nombre de Conseillers syndicaux : 12

Nombre de Conseillers présents : 6

Secrétaire de séance : Madame Lydie RENONCET

Madame la Présidente constate que le quorum n'est pas atteint.

---

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame la Présidente déclare que la séance est reportée au mardi 02 juillet 2024 à 19h00 à la mairie de Saint Luperce. Les convocations sont adressées ce jour aux membres du comité, l'ordre du jour sera maintenu.